ABK

Société Civile Immobilière au capital social de 1 000 €

Siège Social : 16 Rue René Descartes 44600 ST NAZAIRE

RCS : SAINT-NAZAIRE 888 874 344

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 16 décembre,
A 10 heures,

Les associés de la Société Civile immobilière « ABK », au capital social de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Rahime SIMITCHIEVA — Propriétaire de 99 parts,

Epicerie Bulgare – RCS ST NAZAIRE 820 587 830 — Propriétaire de 1 part
représentée par Mme Rahime SIMITCHIEVA – Présidente actionnaire

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L' Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L' Assemblée est présidée par Mme Rahime SIMITCHIEVA, Gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social au 2 Rue Vincent Le Courtois 44570 Trignac à compter du 16 décembre 2025 et modification de l'article 4 - Siège social des statuts

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L' Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RS RS

PREMIERE RESOLUTION

L' Assemblée Générale, approuve le transfert du siège social de la Société 2 Rue Vincent Le Courtois 44570 Trignac à compter du 16 décembre 2025 et la modification de l'article 4 - Siège social des statuts

De ce fait, l'article 4 des statuts est désormais :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 2 Rue Vincent Le Courtois 44570 Trignacs

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

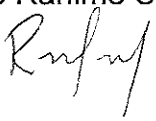
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 10 .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

La Gérante Associée
Madame Rahime Simitchieva



L'Associé
Epicerie Bulgare – RCS ST NAZAIRE 820 587 830
représentée par Mme Rahime SIMITCHIEVA – Présidente actionnaire

